



HAL
open science

Guerres et conflits en Afrique : la décomposition des pouvoirs et des territoires

Christian Bouquet

► **To cite this version:**

Christian Bouquet. Guerres et conflits en Afrique : la décomposition des pouvoirs et des territoires. Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges, 3 octobre 2008, Oct 2008, Saint-Dié-des-Vosges, France. halshs-00332821

HAL Id: halshs-00332821

<https://shs.hal.science/halshs-00332821>

Submitted on 21 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guerres et conflits en Afrique : la décomposition des pouvoirs et des territoires

(FIG St-Dié, 3 octobre 2008)

Christian BOUQUET
Professeur de géographie politique et du développement
Université de Bordeaux
UMR ADES-Dymset

« L'Afrique s'identifie pour le plus grand nombre au malheur et à l'échec.
Guerre, sécheresse, maladies, pauvreté, enfants qui meurent de faim et qu'il faut aider :
le continent tout entier semble ne susciter qu'une pitié mêlée de répulsion. »
Sylvie Brunel, 2005

Les crises qui secouent l'Afrique depuis plusieurs décennies alimentent un concept qui semble avoir été créé pour exorciser l'impression trop négative qui finissait par prévaloir : l'afro-pessimisme¹. Avec le temps, le concept a été érigé en tabou et la pensée dominante se démarque désormais assez systématiquement de « l'afro-pessimisme ambiant ». Elle appelle davantage l'attention sur les avancées de l'Afrique, sur ses réussites, et même parfois sur les sourires qui continuent de fleurir dans les bidonvilles malgré la misère... Un peu plus libres que les universitaires, des journalistes ont pu s'affranchir de ces pressions insidieuses (Kapuscinski, 1998), mais certains (Smith, 2003) ont été vivement pris à partie (Diop, 2005) pour avoir évoqué sans trop de précautions les malheurs du continent.

Certes, on préférerait des images moins désespérantes et d'autres journalistes s'emploient à privilégier la bouteille à moitié pleine (Robert, 2004) pendant que les économistes de l'AFD (Agence française de développement) alignent des taux de croissance à deux chiffres pour tenter de démontrer que le pire n'est jamais sûr (Sévérino, 2007). Mais d'autres données sont inquiétantes : selon l'*Atlas stratégique 2008*², sur 35 conflits graves répertoriés dans le monde, 13 sont situés en Afrique, où 15 pays (sur 53) sont concernés par une « crise d'intensité moyenne à haute ». On se souvient qu'en 1996 la revue *Afrique contemporaine* avait déjà consacré un numéro entier à « L'Afrique face aux conflits », et l'on constate que la situation, loin de se calmer, s'est au contraire aggravée. Les tensions pourraient même s'exacerber en raison de la nouvelle géostratégie des matières premières (Antil, 2007).

Et c'est ainsi qu'au début du XXI^{ème} siècle, il y a en Afrique davantage de soldats étrangers participant aux opérations de maintien de la paix qu'il n'y en avait un siècle plus tôt dans les armées coloniales de conquête. A cette époque, on parlait (déjà) de pacification... En 2008, sur 88 000 casques bleus de l'ONU déployés dans le monde, 61 000 sont engagés sur le continent africain³, dans huit conflits ouverts ou larvés (voir tableau). Pour les Nations unies,

¹ On relira avec intérêt ce qui était déjà écrit sur le sujet il y a plus de 10 ans (Levallois, 1996).

² Hors-série du mensuel *Diplomatie*, oct. 2007, 98 p.

³ et 27 000 dans le reste du monde (Haïti, Kosovo, Chypre, Golan, Liban, Géorgie, Timor oriental)

la facture militaire africaine atteint 5,5 milliards de dollars (sur un total mondial de 7,2 milliards)⁴. On peut y ajouter 11 000 soldats français stationnés dans neuf pays, ainsi que plusieurs milliers de Britanniques et, depuis peu, des Américains dont 1 500 sont visibles et basés à Djibouti, et quelques autres moins en vue dans le désert malien⁵.

Pays	Casques bleus	Soldats français
Centrafrique	85	415
Tchad		1 100
Tchad-Eufor		2 200
Djibouti		2 900
Sud-Soudan	9 952	10
Soudan-Darfour	9 213	
Ethiopie-Erythrée	503	
Congo	18 408	
Cameroun		50
Gabon		800
Côte d'Ivoire	9 126	2 400
Liberia	13 586	
Sénégal –Cap Vert		1 200
Sahara occidental	220	
Total	61 093	11 075

Présence militaire (ONU et France) en Afrique en 2008

Or, non seulement toutes ces turbulences africaines sont lourdement meurtrières, mais elles génèrent d'importants mouvements de population à l'intérieur des frontières ou sur les marges de celles-ci (Guichaoua, 2004). Bien que les chiffres soient difficiles à établir – car l'UNHCR n'est pas en charge de toutes ces populations – on estime généralement que l'Afrique héberge le tiers des réfugiés (soit environ 6 millions) et la moitié des déplacés (soit environ 25 millions) de la planète. Même si les épisodes de famine génèrent encore parfois des regroupements sur les lieux de distribution de l'aide alimentaire, les réfugiés et déplacés sont aujourd'hui de plus en plus des personnes qui fuient les combats et l'insécurité. On compte ainsi 1,3 millions de déplacés en RD Congo, 1 million en Somalie, et probablement près d'un million d'habitants du Soudan qui se sont soit réfugiés au Tchad soit déplacés dans leur propre pays.

Si l'on affine l'analyse, on trouve sur le continent une trentaine de pays qui, sans être ouvertement en guerre, sont soumis de temps à autre à des accès de violence. Et si l'on choisit un autre angle d'attaque, celui des libertés individuelles, on note que l'indice établi par Freedom House ne classe en 2008 que 7 pays⁶ sur 53 dans la catégorie « libres » (FH, 2008). De telle sorte que même les plus afro-optimistes des économistes n'accordent qu'à un pays africain la note « A2 » en termes de risques-pays⁷. On commence à apercevoir le lien pervers entre le développement économique et la paix civile...

⁴ On a bien compris que les interventions en Afghanistan et en Irak ne sont pas prises en compte puisqu'elles relèvent soit de l'OTAN soit d'engagements non validés par l'ONU.

⁵ Certes, ils sont là dans le cadre de la lutte anti-terroriste, mais ils sont basés sur le continent africain.

⁶ Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Ghana, Lesotho, Mali, Sénégal.

⁷ Accordée annuellement par la COFACE aux pays dont la stabilité contribue à garantir les retours sur investissements. Il s'agit ici du Botswana. Maurice, la Namibie et l'Afrique du Sud bénéficient de la note A3. On trouvera sur <http://www.trading-safely.com/sitecwp/cefr.nsf> l'évaluation des risques-pays et des risques sectoriels dans le *rating* de la COFACE.

Notre intervention propose donc de relire la géographie politique africaine sous l'angle des paramètres habituellement retenus pour expliquer les conflits et les guerres⁸, c'est-à-dire les luttes pour conquérir le pouvoir ou pour contrôler des territoires (Lacoste, 2004). Mais l'exercice sera contextualisé : qu'entend-on, en Afrique, par « pouvoir » et par « territoire », et est-il pertinent de cloisonner les deux concepts ? La décomposition observée ne prend-elle pas ses racines dans la crise socio-économique traversée par la quasi-totalité des pays africains ?

1. les pouvoirs : des « techniques d'encadrement » à la (mauvaise) gouvernance

Lorsque Pierre Gourou, dans ses travaux d'après-guerre, a appelé l'attention sur l'importance des « techniques d'encadrement », il fut suspecté de colonialisme. De fait, il évoquait sous ce terme l'organisation des sociétés humaines et de leur espace, en précisant qu'il fallait mettre en place, pour sortir le continent du sous-développement, une forme de pouvoir capable de supplanter les chefferies traditionnelles et l'administration coloniale. Il fallait de « l'autorité » : *« Discipline donc : mais qui l'imposera ? Au moment où s'affaïsse l'autorité des puissances colonisatrices, qui imposera aux autochtones et aux colons européens les regroupements indispensables et l'obéissance absolue qui sont les conditions de la bonne mise en train de l'économie tropicale ? [...] D'autre part, les méthodes démocratiques aboutissent généralement à des compromis qui ne sont pas compatibles avec les exigences de la connaissance scientifique. »* (Gourou, 1948).

Replacées dans leur contexte historique, ces lignes sont riches d'enseignements. L'auteur sent venir les indépendances, semble avoir compris que les sociétés colonisées n'ont pas parfaitement intégré le modèle de l'Etat occidental, et s'interroge sur la nature des pouvoirs qui vont se mettre en place lors de la décolonisation. Peut-être eût-il fallu se pencher avec davantage d'intérêt sur les modes de gouvernement des hommes et des territoires tels qu'ils fonctionnaient avant la colonisation. En effet, sans sombrer dans une réécriture rousseauiste de l'histoire de l'Afrique, on ne doit pas oublier que des « empires » et des « royaumes » – ce sont les termes européens qui ont été repris faute d'avoir été approfondis – ont existé et prospéré dans de nombreuses régions du continent. L'encadrement dont parlait Pierre Gourou était une réalité précoloniale, mais les processus à l'œuvre n'entraient pas toujours dans la rationalité ou la logique des colonisateurs, et ceux-ci avaient dans bien des cas réduit considérablement les pouvoirs dits traditionnels.

C'est donc autour du transfert des modèles « d'encadrement » que la période post-coloniale a connu des ratés. On est passé d'un pouvoir illégitime, celui des gouverneurs coloniaux, à une autre forme de pouvoir illégitime, celui des hommes politiques fabriqués par les colonisateurs⁹ pour entrer dans le moule de l'Etat occidental. L'une des premières mesures prises par les nouveaux chefs d'Etat fut d'ailleurs d'amputer la vie politique locale du multipartisme, et donc de vider de son sens le modèle démocratique qui avait pourtant commencé à être appliqué dans certains pays africains à la fin des années 1950.

Ce fut alors le temps des dictateurs et des coups d'Etat à répétition. On a recensé 73 putschs réussis entre 1952 et 2004 (sur plus de 200 tentés), et 35 rien que pour l'Afrique de

⁸ La guerre et les crises du Rwanda ne seront pas abordées dans cette communication, par incompétence de l'auteur.

⁹ Même si certains s'étaient illustrés dans la lutte anticolonialiste.

l'Ouest entre 1960 et 2006 (Souare, 2007). Pas moins de 101 chefs d'Etat ont quitté le pouvoir par la force dans les quarante années qui ont suivi les indépendances, et 2/3 d'entre eux ont été tués, emprisonnés ou condamnés à l'exil (Bart, 2003). Peut-être ces prises de pouvoir brutales sont-elles devenues moins fréquentes depuis que les pays européens ont ajouté à la quatrième Convention de Lomé (1995) le fameux article 366 bis, qui est une clause de non exécution des partenariats entre l'UE et les pays ACP en cas de manquement aux règles de l'Etat de droit. Toute aide est alors suspendue jusqu'au retour à la démocratie. Mais, de leur côté, les dictateurs tiennent bon : 15 chefs d'Etat s'accrochent au pouvoir depuis plus de vingt ans, les plus coriaces étant Omar Bongo (41 ans) et Mouammar Kaddafi (39 ans)¹⁰.

Parmi les membres de ce cercle non vertueux, certains se sont illustrés dans des guerres parfois longues et toujours meurtrières pour la conquête du pouvoir, puisant là l'essentiel de leur « légitimité » : Issayas Afeworki en Erythrée, Idriss Déby au Tchad (après Hissene Habré), Paul Kagamé au Rwanda, Yoweri Museveni en Ouganda, Charles Taylor au Liberia (traduit, depuis juin 2006, devant la Cour pénale internationale de La Haye pour crimes contre l'humanité), Meles Zenawi en Ethiopie. D'autres ne sont pas parvenus à leurs fins, mais ont conduit des guérillas tout aussi sanglantes. Ce fut le cas de Mohammed Farah Aïdid pendant sept ans en Somalie, de John Garang pendant douze ans au Soudan, de Jonas Savimbi pendant dix-sept ans en Angola, et surtout de Foday Sankoh qui, pendant sept ans a semé la terreur en Sierra Leone en pratiquant des centaines (des milliers ?) d'amputations de mains, de bras ou de jambes à l'endroit de ses adversaires, civils ou militaires¹¹ (Gaud et Porgès, 1996). Quant à ceux qui ont détourné massivement les ressources de leur pays, ils sont aussi innombrables qu'impunis et il a fallu attendre la mort de Sani Abacha, chef de l'Etat du Nigeria, en 1998 pour estimer le montant du pillage (entre 3 et 5 milliards de dollars) et commencer à en réclamer le remboursement aux banques suisses et britanniques où l'argent avait été mis à l'abri¹².

Avant ces tristes épisodes, et après une trentaine d'années de règne des partis uniques, les pays africains avaient été « rappelés à l'ordre » – quel ordre ? – par la communauté internationale, France en tête¹³, et priés de bien vouloir s'engager dans un processus démocratique à valeur universelle, c'est-à-dire celui qui prévaut en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. La Banque mondiale et le FMI, qui tiennent la plupart de ces pays sous perfusion financière, en ont même fait une « conditionnalité » (le mot a été sinon créé du moins réactivé à cette occasion). Il a donc fallu entrer dans ce nouveau moule et les choses n'ont pas été simples. Dans certains cas, on a convoqué des « conférences nationales » pour définir en commun les nouvelles règles du jeu. Ailleurs, on a tenté de ruser, comme en Côte d'Ivoire en suggérant une forme de multipartisme au sein du parti unique, ou en feignant de ne pas comprendre. Presque partout, les leaders politiques en place ont fait un usage plutôt dévoyé de cette démocratie nouvelle qu'on leur imposait.

C'est surtout autour du multipartisme que les malentendus se sont accumulés, à la fois sur la forme et sur le fond (Bouquet, 2004 et 2007). En effet, au plan idéologique, les divergences

¹⁰ On a aussi vu deux anciens dictateurs marxistes, Mathieu Kérékou (Bénin) et Didier Ratsiraka (Madagascar), revenir au pouvoir par les urnes et sous des étiquettes ultra-libérales quelques années après en avoir été chassés.

¹¹ Foday Sankoh avait été, peu avant sa mort (2003), inculpé par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone de crimes contre l'humanité et autres exactions.

¹² Les Congolais (ex-Zaïrois) ont et moins de chance : nul ne songe à rapatrier les 5 milliards de dollars détournés par Mobutu Sese Seko entre 1965 et 1997. Quant au gabonais Omar Bongo, il bénéficie d'un étonnant « soutien populaire » lorsque la justice française l'interroge sur l'origine des fonds qui lui ont permis d'acheter autant d'hôtels particuliers, d'appartements et de véhicules de luxe.

¹³ Discours de La Baule, 30 juin 1990.

pouvant émerger entre plusieurs modèles de société n'avaient guère été encouragées pendant les années de parti unique, de telle sorte que les oppositions, rendues presque obligatoires par le multipartisme, ont dû se chercher d'autres fondements pour exister et sont malheureusement trop souvent restées dans le repli sur l'identité régionale (pour éviter de dire « ethnique »). Par ailleurs, il a fallu gérer autrement le système de redistribution clientéliste sur lequel reposaient les régimes post-coloniaux (et pré-coloniaux ?). De telle sorte que le modèle démocratique d'inspiration occidentale a connu des applications chaotiques dans la plupart des Etats africains. L'actualité récente continue d'ailleurs de fournir des illustrations décourageantes de l'usage qui en est fait, que ce soit au Kenya ou au Zimbabwe, où la communauté internationale semble, hélas, très tentée de valider de véritables dénis de démocratie. Elle préfère parler de « démocratie émergente »...

Mais la démocratie est-elle le remède universel, notamment pour faciliter le « développement » ? S'il est vrai que, dans le monde, des régimes démocratiques récoltent les fruits d'une forte croissance (Botswana, Chili), d'autres sont à la peine (Sénégal)¹⁴ pendant que des régimes autoritaires obtiennent d'excellents résultats économiques (Chine, Vietnam), ou bien stagnent (Congo, Cuba). Là encore, il est imprudent de généraliser.

Et le modèle de l'Etat ? Il faut reconnaître que, même si la greffe occidentale a pu prendre sans rejet, il a été mis à mal à la fois au plan général par la mondialisation et au plan africain par le poids de la dette. La globalisation a donné aux autorités supranationales et aux entreprises multinationales un poids tel que le pilotage des politiques nationales n'est plus vraiment possible. Et les institutions financières internationales, ainsi que les banques privées, sont devenues incontournables du fait des intérêts des emprunts à rembourser, et leur pression pèse terriblement sur les budgets nationaux. Quant à l'OMC, en privilégiant actuellement les intérêts des pays riches, elle fragilise les économies des pays pauvres alors que ses règles de base devraient au contraire les aider à se mêler au jeu international.

Lorsque la pauvreté s'installe dans les campagnes et plus encore dans les villes, et lorsque les fonctions régaliennes de l'Etat sont affaiblies par les politiques d'ajustement imposées par les bailleurs de fonds (obligation de réduire les budgets des services publics), un boulevard s'ouvre devant la corruption. Alors s'installe la transgression généralisée, le contournement des lois et l'impunité. La déliquescence du pouvoir d'Etat favorise l'émergence des pouvoirs parallèles, notamment ceux des seigneurs de guerre, ces aventuriers qui ont su mettre la main sur des richesses locales à haute valeur ajoutée pour accumuler de la fortune et payer des miliciens, voire des enfants-soldats. Les exemples se multiplient : en RD Congo autour du coltan, au Liberia et en Sierra Leone autour du diamant (Foday Sankoh en avait été le précurseur), au Nigéria autour du pétrole, en Côte d'Ivoire autour de différents trafics illicites, en Somalie... La communauté internationale tente parfois d'enrayer cette spirale mafieuse en édictant de nouvelles règles commerciales fondées sur une forme de « morale » (exemple : le processus de Kimberley pour le diamant), mais, là encore, les contrevenants inventent généralement des parades. En tout état de cause, ils trouvent toujours des marchands pour leur vendre des armes, et des clients pour acheter leur marchandise. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir comment la firme Sony s'est ravitaillée en colombo-tantalite pour fabriquer sa dernière PlayStation. On pourrait aussi aller voir de plus près comment les Chinois signent leurs contrats pétroliers avec les pays (chefs d'Etat ?) africains producteurs.

¹⁴ On pourra lire la chronique de Pierre-Antoine Delhommais dans *Le Monde* du 17-18 août 2008.

Qu'en est-il donc du pouvoir, ou des pouvoirs, en Afrique ? Voudrait-on maintenir à distance cet afro-pessimisme qu'on ne saurait pour autant masquer que la grande majorité des chefs d'Etat n'ont pas de véritable légitimité, qu'ils s'enrichissent pour la plupart éhontément et indûment, qu'ils règnent sur des peuples rarement libres, et que prospèrent parallèlement des petits potentats qui mettent en coupe réglée des portions d'un espace devenu inaccessible au pouvoir central. La décomposition des pouvoirs va donc de pair avec la décomposition des territoires.

2. les territoires : les limites et leur transgression

Sur ce sujet, il n'est pas davantage inutile de revenir aux fondamentaux. Si la définition basique du territoire est : « un espace délimité et administré »¹⁵, on vient de voir que, pour l'Afrique, le second qualificatif a du plomb dans l'aile. Le premier n'est pas davantage assuré.

En effet, la « limite » territoriale relève, sur le continent africain, de « logiques » qui ne sont pas familières aux occidentaux. Est-ce en raison d'un relatif sous-peuplement qui, notamment en Afrique de l'Ouest, n'a pas généré les contraintes habituelles quand la densité de population est trop forte ? Est-ce lié au régime foncier pré-colonial, qui ignorait l'appropriation privée ? Toujours est-il que les notions de frontière linéaire bornée ou même de plan cadastral (du moins dans les régions relativement peu peuplées d'Afrique de l'Ouest) ne sont apparues qu'avec la colonisation.

Auparavant, du temps des « empires » ou des « royaumes » pré-coloniaux, les territoires n'étaient séparés les uns des autres (sauf exception ?) que par des marges ou des confins, c'est-à-dire des larges bandes qu'on qualifierait aujourd'hui de *no man's land*. A tort car il s'agissait souvent de zones de parcours saisonniers pour les pasteurs nomades ou d'anciens terrains de chasse datant de l'époque où la sédentarisation était peu avancée. Il y avait donc *une forme d'appropriation, mais variable dans le temps et dans l'espace*. Pouvons-nous comprendre ce « concept » ?

Les colonisateurs ont donc introduit le modèle de la frontière marquée au sol, avec des bornes visibles plantées en des points précisément localisés au compas et à la boussole, à l'issue de traités signés entre puissances coloniales¹⁶. Généralement, les Européens s'appuyaient sur leur conception des frontières dites « naturelles » et s'attachaient à suivre le tracé des rivières ou des lignes de crête dans les montagnes ; sinon, ils tiraient des traits droits. En Afrique, dans tous les cas, ils couraient le risque de couper en deux des communautés linguistiquement ou ethniquement homogènes, voire des champs de culture ou des zones de pâturage¹⁷.

L'Histoire a montré que ce risque a été pris et, même s'il est devenu aussi banal qu'inutile de condamner les « frontières artificielles » de l'Afrique, le continent a bel et bien hérité d'un découpage inepte, aggravé par la balkanisation des années 1960¹⁸. La carte politique des

¹⁵ Nous n'ignorons pas que « territoire », récent *buzzword* des géographes, appelle des dizaines d'autres définitions. On pourra lire le dossier consacré à ce thème dans le n° 403 de *Historiens et Géographes*, juillet-août 2008, pp. 51-102.

¹⁶ Avec parfois, en amont, des traités également signés avec les chefs locaux.

¹⁷ Pour « fixer » les bornes entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, il a fallu planter sur près de 300 km une double haie de tecks...

¹⁸ Au moment des indépendances, les nouveaux leaders africains n'ont pu se mettre d'accord sur des regroupements de territoires, tels que les recommandaient Senghor ou Nkrumah, éventuellement sur la base des

indépendances était tellement critiquable que, pour éviter toute contestation, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA, devenue UA depuis) a décidé en 1964 de figer les frontières dans leur cartographie coloniale et d'interdire toute remise en cause des tracés qui, pour l'essentiel, étaient ceux des frontières franco-anglaises.

Les Etats africains se sont donc glissés dans le moule des frontières d'origine européenne, dont 40% de la longueur n'ont toujours pas été matérialisés sur le terrain. Nul n'a imaginé de recomposer les territoires sur d'autres critères, par exemple selon les grandes familles linguistiques comme y était parvenue l'Inde, mais nous confinons là à l'utopie. Naturellement, il y a eu quelques mouvements de révolte dans les années qui ont suivi la décision de l'OUA, notamment la tentative de sécession du Biafra (1967-70) qui a fait entre un et deux millions de morts, et quelques contestations sur les tracés. Ainsi la bande d'Aozou au Tchad a-t-elle été longtemps contestée, voire annexée¹⁹, par la Libye. De même, la péninsule de Bakassi entre le Nigeria et le Cameroun vient tout juste d'être restituée au second (14 août 2008). Et, très récemment (juillet 2008), l'îlot Mbanié a fait l'objet d'un litige entre le Gabon et la Guinée équatoriale. Mais s'agit-il de revendications « nationales » fondées sur l'idée d'appartenance à une culture commune – une « identité nationale » – ou bien de visées économiques, ou encore d'opérations de politique intérieure ?

La réponse est contrastée dans le seul cas dérogatoire à la doctrine de l'OUA : l'Erythrée. Celle-ci a obtenu son indépendance en 1993 après plus de quinze ans de guerre dite « de libération », privant ainsi l'Ethiopie d'un débouché sur la mer et espérant faire de Massaoua ou d'Assab des ports dynamiques sur la Mer Rouge. Or l'Erythrée maintient la pression militaire sur sa frontière (contestée) avec son ancienne puissance de tutelle, et a même ouvert un front avec Djibouti pour un désaccord autour de Ras Doumeira²⁰. Le pays est donc encore mal à l'aise dans ses limites territoriales.

Le 53^{ème} Etat africain sera-t-il le dernier ? Personne ne pourrait en jurer, surtout quand on observe les cartographes jouer avec les pointillés au cœur de la Somalie, pays sans Etat depuis près de quinze ans, et *de facto* coupé en trois (Somalie, Somaliland, Puntland). La décomposition pourrait toucher d'autres régions, notamment toutes les zones grises occupées par les seigneurs de guerre car, si ceux-ci n'ont pas encore érigé des frontières autour de leurs territoires, c'est tout simplement parce que chacun sait où s'arrête l'Etat de droit et où commence le non-droit sur lequel sont fondées leur existence et leur « légitimité ». Il serait intéressant, bien que terriblement provocateur, de dessiner cette nouvelle carte de l'Afrique sur laquelle apparaîtraient des taches – zones grises – à l'intérieur de nombreux pays en fonction de la présence (ou de la reconnaissance) ou non de l'appareil d'Etat. Hasardons-nous à en citer quelques-uns en Afrique de l'Ouest et centrale : le Sénégal (Casamance), le Niger et le Mali (rébellion touarègue), la Côte d'Ivoire (Forces nouvelles du Nord), le Nigéria (la zone pétrolière du Sud-Est, ou les Etats ayant adopté la *charia*), le Tchad (rébellion de l'Est), le Soudan (Darfour), la Centrafrique (rébellion du Nord-Est), la RD Congo (zones minières de l'Est), et plusieurs autres.

Toute cette fermentation – dont la métaphore induit la décomposition – a bien évidemment suscité des réactions de la communauté internationale, très attachée à la stabilité

anciennes AOF et AEF. On a donc transformé plus de 13 000 km de frontières intra-coloniales en frontières « nationales » (Foucher, 1991).

¹⁹ Théodore Monod, qui voyageait souvent dans cette région, aimait montrer des boîtes de sardines libyennes sur lesquelles, dans les années 1970, la carte de la Libye incluait la bande d'Aozou.

²⁰ Quelques escarmouches militaires ont fait plusieurs dizaines de morts en juin 2008.

des Etats, à la fois parce qu'il y va de la sécurité de millions de personnes mais aussi de celle des investissements économiques. Parallèlement aux opérations directes de maintien de la paix et aux programmes de renforcement des capacités des armées locales (Recamp²¹), on a essayé d'élaborer des plans en matière de prévention des conflits, en s'attachant plus particulièrement à mieux gérer les disparités « régionales » (pour ne pas dire ethniques) à l'intérieur des Etats. C'est ainsi qu'on a successivement testé les modèles (encore une fois importés) du fédéralisme et de la décentralisation, c'est-à-dire tenté de recomposer les territoires.

C'est l'expérience du Nigéria qui prévaut en matière de fédéralisme (Bach, 1996). En effet, pour résoudre au mieux les problèmes posés par ce grand pays déjà très peuplé et affichant des identités différentes (*Hausa/Fulbé* au Nord, *Ibo* à l'Est et *Yoruba* à l'Ouest), un découpage en trois grandes régions avait été arrêté par la Constitution de 1960. Lorsque la sécession du Biafra – région riche en pétrole – éclata en mai 1967, le modèle montra ses limites et il fut sérieusement amendé à l'issue de la guerre par un processus d'accroissement progressif du nombre des régions : on passa de 19 en 1976 à 36 en 1996, et, pour les administrer, de 300 à plus de 600 collectivités territoriales.

D'autres Etats ont été tentés (ou invités à passer) par la solution fédérale, notamment lorsque des conflits de nature « ethnique » ont menacé leur intégrité territoriale. Mais aucun n'a finalement opté pour ce mode de recomposition qui s'avère difficile à tracer sur le terrain et surtout à gérer financièrement, car il faut donner aux structures administratives créées pour l'occasion les moyens de fonctionner. Tout le monde ne dispose pas de la rente pétrolière du Nigéria.

Le modèle est donc revenu sous une autre forme (avatar ?) dans les années 1990 : la décentralisation. L'idée de départ s'appuyait sur le double constat qu'il fallait donner davantage d'autonomie de fonctionnement à des entités régionales prompts à revendiquer une identité propre, et que la gouvernance gagnerait à se rapprocher des communautés de base. Et c'est ainsi que les bailleurs de fonds encouragèrent (le mot est faible) les Etats africains, pourtant peu à l'aise dans leurs frontières nationales, à surdécouper leur territoire en introduisant, dans le cas des anciennes colonies françaises, les échelles de la commune, du département et de la région.

Quand on se penche sur le processus de décentralisation en Afrique, on entre de plain pied dans la thématique des pouvoirs et des territoires. D'abord – *territoires* – parce qu'il a fallu de nouveau se livrer à un travail cartographique et dessiner des limites visibles sur le terrain et acceptées par les populations. Or, on se souvient que l'exercice n'avait pas été simple pour les frontières des Etats, et les appareils cadastraux n'ont guère progressé depuis. On est donc resté dans l'approximation, et dans certains cas, comme au Mali, on a même renoncé (Lima, 2006). Il est patent que les cartes obligeamment communiquées par les services officiels de la plupart des pays tracent des lignes à 5 ou 10 km près... Mais, pour l'heure, la notion de limite territoriale de compétence n'a pas beaucoup d'importance puisque les communes, conseils généraux et conseils régionaux ne disposent pratiquement d'aucun moyen d'intervention sur le terrain, l'essentiel de leur maigre budget passant dans les salaires des élus et des employés nés de la décentralisation.

²¹ Programme multilatéral de « renforcement des capacités africains au maintien de la paix », initié en 1997 et dans lequel la France a joué un rôle important.

Ensuite – *pouvoirs* – parce qu’il a fallu définir le mode de gouvernance de ces nouvelles collectivités territoriales. Dans un premier temps et jusqu’à une date récente, les « élus » (notamment les maires) étaient nommés par le pouvoir central. Puis, le « vent de la démocratie » étant apparemment irrésistible, il a fallu organiser des élections, de préférence « libres et transparentes ». Dans l’ensemble, on en est encore loin et les nouveaux élus manquent autant de légitimité que leurs circonscriptions d’identité réelle. On observe que les maires, conseillers municipaux, généraux ou régionaux, sont souvent des personnels politiques de second rang, placés là par compensation, ou encore et de plus en plus, des entrepreneurs ou hommes d’affaires qui jouent sur leur identité régionale pour se tenir à l’affût des marchés potentiels...

A une autre échelle que l’infra-nationale, des entités beaucoup plus vastes ont également vu le jour au plan supra-national. Retour (tardif) sur des découpages souhaités par quelques visionnaires africains (voir *supra*), ou nouvel alignement sur des modèles étrangers ? Toujours est-il que le continent a vu peu à peu apparaître des organisations régionales ou des unions transnationales fondées sur des intérêts communs, la plupart du temps économiques, mais préluant peut-être à un effacement progressif des frontières étatiques puisque leur point commun est de faciliter « l’intégration régionale ». Les géographes ont d’ailleurs découvert à cette occasion le terme « sous-région » qui désigne en Afrique l’espace concerné par ces nouveaux découpages.

Force est bien de constater que les nouveaux territoires ainsi créés se chevauchent et s’empilent à la manière d’un mille-feuilles, car on dénombre plus de 160 structures intergouvernementales de coopération régionale visant à promouvoir les échanges inter-étatiques. Pour simplifier, on peut ne retenir pour l’Afrique subsaharienne que les quatre principales, bien que trois d’entre elles se recouvrent partiellement :

- la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest), qui a succédé la CEAO (créée en 1974), regroupe actuellement 15 pays²² et vise la constitution d’un grand marché unique ouest-africain. A défaut de réussir une véritable union monétaire, la CEDEAO s’est dotée en 1990 d’une force militaire d’interposition qui a fait ses premières armes au Liberia (l’Ecomog). Elle reste, hélas, beaucoup plus active dans la gestion des conflits que dans le secteur de l’intégration économique régionale, et elle suit de très près la crise ivoirienne.
- La CEEAC (Communauté économique des Etats de l’Afrique centrale), créée en 1983, est peu présente sur le plan international, et 4 de ses 11 membres²³ font également partie du COMESA et de la SADC.
- La SADC (Southern African Development Community), créée en 1980 et qui compte 14 membres²⁴ (dont 10 appartiennent aussi au COMESA), s’est également donné des objectifs dans les domaines politiques et sociaux pour faciliter l’intégration économique.

²² La CEDEAO regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Nigéria, le Ghana, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Gambie et le Cap-Vert.

²³ La CEEAC regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, le Tchad, Sao Tomé, l’Angola*, le Burundi*, le Rwanda*, la RD Congo*, les quatre derniers appartenant également au COMESA et à la SADC.

²⁴ La SADC regroupe la RD Congo, le Rwanda, le Burundi, l’Angola, la Namibie, la Tanzanie, la Zambie, le Malawi, le Zimbabwe, le Swaziland, le Lesotho*, l’Afrique du Sud*, le Botswana*, et le Mozambique*, ces quatre derniers n’appartenant pas au COMESA.

- Le COMESA (Common Market for Eastern and Southerne Africa), créé en 1994, est le plus vaste ensemble puisqu'il compte 21 membres²⁵ et vise l'instauration d'une véritable zone de libre échange qui concernerait plus de 400 millions de « consommateurs ».

Les « territoires » ainsi circonscrits restent très virtuels, et il serait encore plus vain de rechercher une quelconque identité « sous-régionale » ici qu'au sein de l'Union européenne, qui constitue pourtant le modèle d'intégration. Les frontières n'ont jamais vraiment disparu, mais ont-elles jamais existé ? Et, entre autres mauvais jus, s'exprime de ce tableau un concept mort-né : l'Etat-nation. Les frontières coloniales ayant coupé en morceaux les territoires fondés sur l'identité culturelle, ont-elles contribué à forger une nouvelle identité trans-ethnique ou supra-ethnique, c'est à dire « nationale » ? La question reste entière, et les éléments précédents n'apportent guère d'éléments positifs de réponse.

Conclusion : seuil de pauvreté, seuil d'instabilité, pour un dollar de plus...

Ce mouvement de décomposition-recomposition des pouvoirs et des territoires est alimenté par un moteur qui se situe au-delà de l'extrême pauvreté frappant chroniquement les populations africaines. Son énergie vient du creusement des inégalités, qui permet aux plus riches d'acheter des armes (et des consciences corrompues), et qui oblige les plus pauvres à se vendre. On doit donc en revenir à l'afro-pessimisme du début, ne serait-ce qu'en citant deux indicateurs récents dont le croisement renforce le point de vue initial.

Il y a d'abord le dernier rapport de la Banque mondiale, fort opportunément ou cyniquement) intitulé « *Les pays en développement sont plus pauvres qu'on le croyait, mais le combat qu'ils mènent contre la pauvreté porte ses fruits* » (BM, 2008). On peut y lire que le nombre de pauvres dans le monde a diminué de 500 millions depuis 1981, mais que l'Afrique enregistre une augmentation sensible du nombre de ses habitants vivant avec moins de 0,7 dollar par jour (de 200 à 380 millions en 25 ans). De plus, le renchérissement des produits de première nécessité, et l'impuissance des Etats à prendre des mesures efficaces pour y faire face, risque de faire basculer dans la misère plusieurs dizaines de millions d'Africains en plus. Certes, « même dans les bidonvilles, ils gardent le sourire ». Sans doute « parce qu'ils sont débrouillards », et cette énergie sociale – sorte d'instinct de survie – s'inscrit dans les interstices du non-droit. Car lorsque l'on vit avec moins d'un dollar par jour, les codes moraux s'infléchissent forcément...

S'affiche alors le classement de Transparency International (TI, 2007), qui ne mentionne que 13 pays africains (sur 53) dans la première moitié du tableau²⁶ contre 22 pays au-dessous de l'indice 2,5. L'ONG pointe d'ailleurs dans ses commentaires « *la forte corrélation entre corruption et pauvreté* », ainsi d'ailleurs que l'incidence des crises et conflits sur la « performance » des pays touchés : « *Les pays ravagés par des conflits paient un lourd tribut à leur capacité à gouverner. Avec des institutions publiques paralysées ou non existantes, des individus se servent tels des mercenaires dans les ressources publiques et la corruption prospère* ».

²⁵ Le COMESA regroupe l'Egypte, le Soudan, l'Erythrée, l'Ethiopie, Djibouti, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la RD Congo, l'Angola, la Zambie, la Namibie, le Zimbabwe, le Malawi, le Swaziland, Madagascar, les Comores, les Seychelles et Maurice.

²⁶ Le Botswana apparaît comme le pays le moins corrompu du continent (38^{ème} rang, indice 5,4) et la Somalie comme le pays le plus corrompu du monde (179^{ème} rang, indice 1,4).

Traduction ou illustration sur le terrain : la crise socio-économique qui affecte la plupart des pays d'Afrique se manifeste par la paupérisation de catégories de travailleurs eux-mêmes engagés dans les secteurs du maintien de l'ordre, de la justice, des douanes, des impôts, de l'éducation, c'est-à-dire des fonctionnaires théoriquement au service d'un Etat de droit. Dramatiquement sous-payés – puisque la communauté financière internationale a verrouillé les budgets qui les concernent – ils sont forcément vulnérables à la corruption et, « pour un dollar de plus », peuvent fermer les yeux et faciliter ainsi l'impunité de la dérive des pouvoirs. Dans ce même contexte de misère économique, ceux qui ont accès aux ressources peuvent aisément se constituer un arsenal²⁷, recruter des (enfants) soldats en grand nombre et se tailler un petit empire que la communauté internationale aura bien du mal à réduire.

Territoires aux limites confuses et pouvoirs *borderline* : on est loin du cercle vertueux que dessineraient des pays respectant une démocratie exemplaire, avec la libre expression des différences et des désaccords, et une large concertation préalable à la définition des territoires. Dans l'attente de lendemains meilleurs, on peut tracer aujourd'hui une nouvelle carte de l'Afrique, où l'on isolerait les régions sécessionnistes *de facto*, les zones grises du non-droit, et – pourquoi pas ? – l'off-shore des compagnies pétrolières²⁸ ainsi que les zones franches. On ne se pose même plus la question de savoir qui gouverne ces territoires. S'il n'y avait ce tabou de l'afro-pessimisme, on pourrait parler d'une géographie politique du chaos.

Heureusement, pour contrebalancer l'image négative des prébendiers qui se gavent sans vergogne, il y a celle des dizaines de millions de « sans-voix » qui inventent des solutions pour survivre. Les uns et les autres sont dans le délit. Mais basculons dans l'afro-optimisme et parions sur les seconds.

CB. 30/08/2008

Bibliographie

ANTIL, Alain, 2007, « Afrique : les dangers politiques liés aux matières premières », *RAMSES 2008*, IFRI, pp. 251-256.

BACH, Daniel, 1996, « Fédéralisme et gestion des conflits », *Afrique contemporaine*, n° 180, pp. 242-249.

BACH, Daniel, 1998, *Régionalisation, mondialisation et fragmentations en Afrique subsaharienne*, Karthala, 319 p.

BALANCIE, Jean-Marc, 2005, *Les nouveaux mondes rebelles. Conflits, terrorisme et contestations*, Michalon, 503 p.

²⁷ Les campagnes de contrôle des armes (*Control Arms*) organisées par Amnesty International et Oxfam ont inspiré un intéressant documentaire de Paul Moreira diffusé dans la série *Thema* par Arte le 2 septembre 2008 (Des armes à abattre). On y distingue bien les relations entre les seigneurs de guerre, le coltan et nos téléphones portables...

²⁸ Les zones off-shore, si prisées par les compagnies pétrolières, ne sont plus à l'abri des turbulences, puisque la plate-forme Bonga appartenant à la Shell et située à près de 120 km des côtes nigérianes a été attaquée en juillet 2008 par un commando du MEND (Mouvement d'émancipation du delta du Niger).

BANQUE MONDIALE, 2008, « Les pays en développement sont plus pauvres qu'on le croyait, mais le combat qu'ils mènent contre la pauvreté porte ses fruits », 26 août 2008, version abrégée 8 p., texte intégral 46 p.

<http://siteresources.worldbank.org/DEC/Resources/Poverty-Brief-in-French.pdf>

BART, François, 2003, *L'Afrique, continent pluriel*, A. Colin, 252 p., voir notamment pp. 199-222 « Nouvelle esquisse de géopolitique africaine » par C. Bouquet.

BOUQUET, Christian, 2003, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne. Turbulences et fermentation sur les marges », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 222, pp. 181-198.

BOUQUET, Christian, 2004, « Du mauvais usage de la démocratie en Afrique », *Géopolitique Africaine*, pp. 237-254.

BOUQUET, Christian, 2007, « Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire », *L'Espace politique*, n° 3, pp. 90-106,

http://www.espacepolitique.org/documents/pdf/EP03_2007_F_bouquet_civ.pdf

BOUQUET, Christian, 2008, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire. Le désespoir de Kourouma*, Armand Colin, 2^{ème} édition actualisée, 275 p.

BRUNEL, Sylvie, 2005, *L'Afrique dans la mondialisation*, La Documentation Française, 64 p.

DIOP, Boubacar-Boris, VERSCHAVE, François-Xavier, TOBNER, Odile, 2005, *Nérophobie*, Les Arènes, 201 p.

FOUCHER, Michel, 1991, *Fronts et frontières*, Fayard, 692 p.

FRANKLIN-TAVARES, Pierre, 2004, « Pourquoi tous ces coups d'Etat en Afrique ? », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2004.

FREEDOM HOUSE, 2008, *Map of Freedom in the World*, et rapports annuels.

<http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=363&year=2008>

GAUD, Michel, PORGES, Laurence, 1996, « Biographie de quatorze chefs de guerre », *Afrique contemporaine*, n° 180, pp. 173-198.

GOUROU (Pierre), 1948, « Les problèmes du monde tropical », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 1, pp. 4-13.

GUICHAOUA, André, 2004, *Exilés, réfugiés et déplacés en Afrique centrale et orientale*, Karthala, 1072 p.

HUGON, Philippe, 2006, *Géopolitique de l'Afrique*, Armand Colin, 128 p.

KAPUSCINSKI, Ryszard, 1998, *Ebène*, Plon, 333 p.

LACOSTE, Yves, 2004, *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*, Armand Colin, 414 p.

LEVALLOIS, Michel, 1996, « Actualité de l'afro-pessimisme », *Afrique contemporaine*, n° 179, pp. 3-15.

LIMA, Stéphanie, 2007, « Quand la frontière devient interface : le cas des frontières communales au Mali », *Regards géopolitiques sur les frontières*, sous la direction de C. Bouquet et H. Velasco-Graciet, L'Harmattan, 232 p., pp. 129-144.

- POURTIER, Roland, 2006, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Nathan, 350 p.
- QUANTIN, Patrick, 2005, *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Karthala, 338 p.
- ROBERT, Anne-Cécile, 2004, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Editions de l'Atelier, 158 p.
Préface de Boubacar-Boris Diop.
- SELLIER, Jean, 2003, *Atlas des peuples d'Afrique*, La Découverte, 208 p.
- SEVERINO, Jean-Michel, 2007, « Préparons-nous à la métamorphose de l'Afrique », *Le Monde Economie*, 04/09/2007, p. V.
- SMITH, Stephen, 2003, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Calmann-Lévy, 252 p.
- SMITH, Stephen, 2005, *Atlas de l'Afrique. Un continent jeune, révolté, marginalisé*, Autrement, 80 p.
- SOUARE, Issaka, 2007, *Guerres civiles et coups d'Etat en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, 294 p.
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2007, « La corruption persistante dans les pays à faible revenu exige une action mondiale », septembre 2007, 16 p.
www.transparency.org/content/download/23926/357848
- VELASCO-GRACIET, Hélène, BOUQUET, Christian, 2003, « Frontières du Sud ? », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 222, pp. 121-123.